

L'Abbaye de l'Arc : suite

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 49

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'abbaye de l'Arc

(dès sa fondation jusqu'à 1849.)

II

En 1713, les demandes d'admission augmentant, le prix de réception fut porté à 25 écus pour les bourgeois et 30 pour les habitants ou étrangers. — En 1727, on voit que le prix du roi pour chaque tirage était de 4 écus blancs, et par une disposition assez singulière, le premier tireur pouvait refuser les honneurs de la royauté, qui était alors adjugée au second meilleur coup. Était-ce le poids de la couronne ou la dépense de la collation du roi qui effrayait l'élu ? C'est ce qu'il est difficile de décider.

Vers cette époque un coup de vent révolutionnaire vint supprimer d'un seul coup la parade, le cortège offert au roi, puis ces collations et ces joyeux repas qui avaient jusqu'alors fait le bonheur des fondateurs de la société ; hâtons-nous d'ajouter qu'une partie de cet arrêt de proscription fut rapporté et que la majorité révolutionnaire, comprenant enfin que le banquet était essentiellement démocratique, s'empressa de rétablir les festins périodiques.

En 1750, le président de la société prit le titre d'abbé et l'on fixa à 6 le nombre des membres du conseil. Lorsqu'il se présentait une question difficile à résoudre, au lieu de nommer une commission, le président invitait chaque membre de la société à se recueillir chez lui pour découvrir le meilleur moyen à employer dans les circonstances où l'on se trouvait. Il faut dire que ces appels à la méditation individuelle des archers ne produisaient que de chétifs résultats, car on lit souvent au procès-verbal « qu'une idée nouvelle n'ayant été présentée, » on charge une personne spécialement désignée de s'occuper de l'affaire dont il s'agit.

Les événements politiques de 1791 avaient laissé des traces profondes, bien des intérêts furent froissés, et bien des dissentiments surgirent à cette occasion ; aussi, en 1808, le canton de Vaud étant libre et organisé, on sentit le besoin de rapprocher les partis et de renouer des relations de bienveillance entre toutes les classes de la société. A cet effet on fonda une société d'agriculture qui eut beaucoup de succès, puis les diverses sociétés d'archers furent invitées à contribuer pour leur part au but qu'on se proposait ; plusieurs réunions d'archers furent organisées, et spécialement entre les

sociétés de Lausanne et de Vevey. Pour donner une idée plus complète des impressions de cette époque, nous transcrivons textuellement le procès-verbal d'une de ces réunions qui eut lieu à Vevey, le 13 août 1810 : « Vingt-cinq tireurs lausannois sont accourus à l'invitation de leurs frères veveysans ! Nos bons hôtes, animés par cette hospitalité honnête qui les caractérise, n'ont pas eu de peine à nous faire passer une journée des plus agréables. Toujours plus forte est venue la résolution de se réunir chaque année. Toujours plus vif a été le chagrin de se quitter et le plaisir de se revoir. Ne pourrait-on pas dire ici sans manquer à la décence que Messieurs de Vevey nous ont donné un exemple qui devrait être généralement suivi ; ils surent flatter le palais des plus gourmets sans avoir recours à des liqueurs étrangères. Les coqueux du Léman avaient vu croître tous les vins qui furent servis. »

En 1810, les archers de Lausanne, voyant le bon effet de ces réunions, organisèrent un tirage pour tous les archers du canton. Cette fête, des plus brillantes, eut lieu le 13 septembre. Nous laissons encore le procès-verbal la raconter dans son style officiel : « La commission nommée par l'abbé s'est acquittée des divers apprêts de la fête avec beaucoup de zèle et de discernement ; dans tous les détails régnaient autant d'ordre que de goût et d'élégance. La journée commença par une collation ; à 11 heures on put tirer, mais on fit très peu de coups de carton. Les tireurs étaient au nombre de 60. Il y avait onze prix et un distact adjugés comme suit :

» Premier prix : une cafetière en argent, à M. Mestrezat, de Vevey.

» Deuxième prix : une thière, à M. Sigismond Curtat.

» Troisième prix : un sucrier, à M. Veibel, etc.

» Après le tirage, on se rendit à la salle Duplex, en Martheray, où avait été préparé le dîner. Toutes les places étaient tirées au sort, excepté celles des lausannois qui étaient placés entre deux étrangers. De cette manière, nombre de relations se formèrent, d'autres se resserrèrent ; la joie anima tout le monde et un ton de cordialité devint général. Les convives étaient au nombre de 108, dont 35 lausannois environ.

» Au-dessus de la table et vis-à-vis des 8 présidents, on voyait 8 drapeaux aux couleurs des so-

» ciétés, supportés par une masse représentant le
 » rocher de l'union. Le moment arrivé, l'abbé de
 » Lausanne entr'ouvrit le rocher et en sortit la belle
 » coupe de l'union que l'abbaye de Lausanne venait
 » d'acquérir et inaugurerait en la consacrant à l'usage
 » des réunions des sociétés de l'arc. La coupe rem-
 » plie circula, et pendant ce temps la musique jouait
 » l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa fa-
 » mille*. Plusieurs couplets analogues à la circon-
 » stance, composés et chantés par le docteur Mayor,
 » ajoutèrent à l'enthousiasme général. »

Depuis cette fête le Dr Mayor devint le barde obligé de toutes les réunions de ce genre, et la société de Lausanne, voulant lui témoigner sa reconnaissance, lui conféra gratuitement, cette année-là, le diplôme de membre propriétaire de l'Abbaye de l'Arc.

L'année 1812 fut une époque importante pour l'Abbaye de l'Arc. De nouveaux règlements portèrent à 90 fr. la finance de réception. L'ancien tirage, situé au bout de Montbenon, peu commode et ouvert au public ne pouvant plus convenir à la Société, elle acheta un terrain près de la ville, dans une situation magnifique. Il se forma à cet effet dans le sein de la Société une réunion de 60 actionnaires qui versèrent chacun 200 fr. Mais on ne pouvait jouir du terrain sans y faire une construction. On résolut de créer de nouvelles ressources et de faire un bâtiment convenable d'après des plans de M. l'architecte Perregaux.

Après cette décision, la finance d'entrée fut portée à 200 fr., et l'on divisa pour l'avenir les membres de l'Abbaye de l'Arc en trois catégories.

1^o Les membres propriétaires; — 2^o les membres à vie, qui payaient pour leur réception 180 fr., mais ne pouvaient transmettre leurs droits; — 3^o les étrangers ou membres annuels reçus pour un an au prix de 50 fr.

La construction du bâtiment une fois décidée, on mit activement la main à l'œuvre et l'inauguration des travaux se fit d'une manière solennelle le 16 septembre 1813. Les archers de Vevey y furent invités; la réunion fut très animée, et après le tir, les présidents des deux sociétés, MM. de Saussure-Osterwald et Couvreur-de Blonay, scellèrent la première pierre de l'angle occidental du bâtiment, sous laquelle on plaça une boîte renfermant quelques pièces de 4, de 2 et de 1 fr., frappées au coin du canton de Vaud, en y joignant un parchemin signé par les archers présents contenant la déclaration suivante :

« L'Abbaye de l'Arc a été fondée en 1691. En
 » 1812, quelques membres, dans le but de faire
 » prospérer l'Abbaye, proposèrent l'acquisition d'un
 » local propre à y établir des tirages. Cette propo-
 » sition fut vivement accueillie, et, pour la réaliser,
 » la majorité des membres prêtèrent à l'Abbaye les
 » fonds nécessaires sans intérêts; puis abandonnè-
 » rent leur capital. Cette acquisition eut lieu le 12
 » juin 1812, de M^{lle} la chanoinesse Vullymoz. La
 » position magnifique de cette localité fit désirer
 » d'y construire un bâtiment. L'angle de cet édifice,

» construit par l'architecte Perregaux, a été posé le
 » 16 septembre 1813, jour de la réunion annuelle
 » des membres de l'Abbaye de Lausanne avec MM.
 » les chevaliers de l'Arc de Vevey.

» Ainsi fait et signé par tous les membres pré-
 » sents des deux abbayes. »

Le 22 juillet 1814, la société de Vevey fit don à celle de Lausanne, pour le bâtiment en construction, d'une superbe cheminée en marbre noir rehaussé d'ornements en marbre blanc, avec l'inscription suivante : *Amici, Amicis*. — Le bâtiment construit dans le nouveau jardin fut achevé et reconnu le 15 octobre de la même année.

En 1847, quelques membres de l'Abbaye de l'Arc se réunirent après la clôture du cercle d'été pour former un cercle d'hiver qui donna à l'établissement plus de vie et amena plusieurs réceptions de membres honoraires.

En 1848, on changea l'article du règlement qui interdisait les tirs d'armes à feu pour adopter une exception en faveur du tir au pistolet qui fut construit dans le jardin aux frais d'une réunion de souscripteurs.

Lutry, 14 novembre 1867.

Monsieur le rédacteur,

J'assistai dimanche sur notre jolie place du Grand Pont à une cérémonie fort intéressante. Les demoiselles de Lutry avaient fait un beau drapeau pour la société de la Jeunesse et il leur était remis solennellement par les parrains en présence de la société de chant et avec accompagnement d'une bonne musique. Plusieurs discours ont été prononcés, tous bien sentis, tous intéressants, tous chaleureux. Mais entre tous, un me paraît digne d'une mention toute particulière. Et, peut-être, trouverez-vous convenable de l'accueillir dans votre journal. Le voici dans son éloquente simplicité :

« Chers amis,

» Ce fut une agréable surprise, pour mon ami Louis Marguerat et pour moi, lorsque votre président nous a annoncé que vous nous aviez choisis, en qualité d'anciens présidents de la société, pour être les parrains de votre drapeau. Ce fut avec plaisir aussi que la société de chant a accepté votre invitation. Elle fera, croyez-le bien, tout ce qui sera en son pouvoir pour embellir, si possible, votre fête.

» Et puisque vous m'avez tout particulièrement chargé de vous présenter votre drapeau, je ne puis le faire sans vous adresser quelques paroles pour vous faire comprendre, autant que je le pourrai, l'influence que peut et doit avoir un drapeau sur les individus, suivant à quel point de vue on se place pour l'envisager.

» Et d'abord, qu'est-ce qu'un drapeau ? Rien, séparé de l'idée qui l'a créé : quelques mètres d'étoffe au bout d'une perche !

» Accompagné de l'idée qu'il représente, c'est une force invincible qui est capable, à un moment donné, de remuer l'âme humaine jusque dans ses plus secrètes profondeurs.

» Citons un exemple :

» Lorsque, dans des contrées lointaines, quelques enfants perdus de la Suisse se réunissent dans un banquet fraternel, ils saluent toujours le drapeau fédéral avec enthousiasme. C'est que ce morceau d'étoffe si simple, cette croix blanche dans le champ rouge, c'est pour eux la patrie. C'est la patrie absente que quelques-uns espèrent revoir, mais que plusieurs ont perdue à jamais. C'est la terre natale, c'est le village où l'on est né, c'est le foyer béni de la famille. Ce sont les parents, les amis que l'on a dû quitter à regret; ce sont quelquefois les premières amours.

» Voilà ce que dit le drapeau fédéral au Suisse qui a dû aller chercher son pain sur la terre étrangère. Et pourtant, ce même drapeau qui est capable d'émouvoir le Suisse émigré jusqu'à lui faire verser des larmes d'attendrissement ne dit rien au cœur de celui qui n'est pas fils de la libre Helvétie.

» Et le vôtre, mes chers amis, que dit-il? Quelle est la pensée qui l'a créé? Dans tous les cas c'est une belle pensée, puisque c'est l'union entre les membres de la Jeunesse de Lutry, qu'ils soient de la ville ou des villages voisins.

» Oui, c'est l'union, l'amitié fraternelle, le support, la bienveillance réciproque. Il vous dit aussi que, pour posséder ces biens précieux dans votre société, il faut qu'elle soit administrée loyalement et avec la plus scrupuleuse économie; qu'il vous faut assister régulièrement à vos assemblées et vous y conduire d'une manière convenable; qu'il vous faut faire quelquefois le sacrifice de votre intérêt particulier et plus souvent de quelques petites vanités personnelles pour le bien de la société. Puis il vous dit encore que vous devez vous en montrer dignes, c'est-à-dire que vous ne devez le sortir que lorsque vous saurez où vous devez aller et ce que vous voulez faire. En un mot, votre drapeau ne devra jamais marcher en tête de l'orgie. Chaque fois que vous le déploierez, vous aurez une obligation de plus à remplir, vous devez vous surveiller davantage. Vous nous devez cela à nous, parrains de votre drapeau, pour que nous n'ayons pas un jour à rougir de vous l'avoir présenté; vous le devez à la société de chant, qui est en quelque sorte témoin du baptême, vous le devez à vous-mêmes parce que vous voulez le remettre pur et sans tâche à ceux qui viendront après vous; puis vous le devez surtout aux demoiselles de Lutry, qui, toujours généreuses, ont contribué pour une si large part à l'achat de ce signe de ralliement. Faites en sorte qu'aucune d'elles ne puisse dire, un jour, en vous voyant passer : « Je croyais, lorsque j'ai donné pour ce drapeau, qu'on le respecterait davantage! » Pour cela, quand vous marchez en colonne, soit à Lutry, soit ailleurs, regardez votre drapeau, et souvenez-vous qu'il vous dit non-seulement : *Union, Amitié, Amour*, mais qu'il vous dit aussi : *Honneur!* »

Ce petit discours de notre ami Marc Marguerat a été chaleureusement applaudi. Si vous partagez notre enthousiasme et que vous jugiez que les pensées qui y sont exprimées puissent être de quelque uti-

lité pour la jeunesse de notre canton, veuillez, monsieur le rédacteur, le livrer à la publicité.

Je saisis cette occasion pour vous présenter mes bien amicales salutations.

J. R

M. Pierre Leroux a donné jeudi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sa seconde conférence sur *la religion et la philosophie*. Dans ces deux entretiens du plus haut intérêt, l'éminent philosophe a vivement captivé son nombreux auditoire. Il y avait dans cette salle comble un tel silence, une attention si soutenue que personne n'a perdu une syllabe de la voix, pourtant affaiblie, de ce respectable vieillard.

L'intérêt qu'on porte à ce grand penseur est bien naturel; outre les travaux littéraires et philosophiques qui ont illustré sa longue carrière, il y a chez lui quelque chose qui, dès l'abord, inspire à ses auditeurs une profonde estime; toutes ses paroles respirent la plus entière franchise, une grande sincérité, et surtout une foi inébranlable à ses convictions.

Il est vraiment beau de voir cet homme à cheveux blancs, courbé sous le poids de ses soixante-dix ans, réduit, comme il le dit lui-même, à une extrême pauvreté, aller de ville en ville pour répandre autour de lui, avec un entier désintéressement, le fruit de ses longs et laborieux travaux. Puisse-t-il au moins rencontrer dans l'accomplissement de sa noble tâche des auditeurs sympathiques et reconnaissants.

Nos lecteurs nous saurons sans doute bon gré de leur donner à cette occasion quelques détails biographiques sur M. Leroux, que nous empruntons à M. Vapereau :

Pierre Leroux est né en 1798 à Paris; il commença ses études au lycée Charlemagne, alla les continuer à Rennes, puis revint à Paris où, après quelques vicissitudes, il devint typographe et correcteur d'épreuves. En 1824, un ancien condisciple l'ayant rencontré dans l'imprimerie où il se proposait de faire paraître le *Globe*, l'associa à son œuvre; dès lors, P. Leroux fut le collaborateur de MM. de Broglie, Guizot, Cousin, etc. En 1831, il adhéra au saint-simonisme, et le *Globe* devint l'organe de la doctrine nouvelle.

Après avoir pris quelque temps la direction de la *Revue encyclopédique*, M. Leroux fonda avec M. Reynaud, en 1848, l'*Encyclopédie nouvelle*, vaste recueil auquel il fournit des articles nombreux et remarquables sur les questions les plus diverses. Il collabora ensuite à la *Revue des Deux Mondes*. Puis, reprochant à cette publication d'abandonner ses tendances démocratiques, il fonda, en 1841, la *Revue indépendante*, avec M. Viardot et M^{me} Sand.

A cette époque, M. Leroux poursuivait avec ardeur, dans diverses publications, ses attaques contre la religion et la philosophie régnantes. Mais son œuvre capitale fut son livre intitulé : *De l'humanité, de son principe et de son avenir* (1839, 2 vol. in-8°), où il s'efforce de mettre en lumière l'universalité de la philosophie, et oppose à la psychologie, à l'éclectisme, l'étude de l'esprit humain dans l'histoire, « la

doctrine de la vie. » L'ouvrage est dominé par la conception du progrès continu de l'homme et de la nature, vers la perfection, à travers des formes changeantes; mais à côté de ces idées apparaît la tendance habituelle de M. Leroux à emprunter au passé une partie de ses doctrines, à mêler la théologie à la métaphysique : pour lui la perfection consiste dans une sorte de trinité; c'est la triade mystérieuse, loi universelle, triple harmonie de la sensation, du sentiment et de la connaissance.

A partir de 1843, P. Leroux se montre préoccupé de philosophie appliquée, de socialisme. En 1845, il prend la direction d'une imprimerie, édite lui-même plusieurs petits traités et fonde la *Revue sociale*, dans laquelle il répond vigoureusement aux attaques de Proudhon, l'adversaire de sa doctrine. En 1848, envoyé à l'assemblée nationale par le département de la Seine, il y vota constamment avec la Montagne et prononça plusieurs discours remarquables. Réélu à la Législative de 1849, il parvint, par un amendement qui porta son nom, à faire inscrire la condamnation pour cause d'adultère parmi les causes qui font perdre l'exercice des droits politiques. — Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ramena P. Leroux au culte exclusif des lettres et de la philosophie.

Outre ceux dont nous avons parlé, les ouvrages publiés par M. Leroux sont très nombreux; on peut citer entre autres : *Sept discours sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain*. — *De l'humanité, solution pacifique du prolétariat*. — *Projet d'une constitution démocratique et sociale*. — *Y aura-t-il toujours des pauvres?* — Une remarquable traduction de *Werther*, de Goethe, etc., etc.

St-Sulpice, 7 novembre 1867.

A la rédaction du *Conteur vaudois*, à Lausanne.

Comme les articles qui traitent de la franc-maçonnerie m'intéressent, et pour cause, je viens vous faire une observation que vous admettrez comme bon vous semblera; la voici.

Votre correspondant traite de l'origine de la franc-maçonnerie et de son histoire à travers les âges; j'aimerais qu'il nous dise ce qu'elle était sous l'empire romain, sous Auguste en particulier.

Le premier vers de la première ode du livre III des Odes d'Horace, *Odi profanum vulgus et arceo*, *Favete linguis* semblerait indiquer que le poète d'Horace n'était pas étranger à cette institution.

Si vous voulez bien faire part de cette observation, de pure curiosité, à votre correspondant, vous m'obligerez.

Recevez, messieurs les rédacteurs, l'assurance de toute ma considération.

F. BOVAY.

Voici la réponse de notre correspondant :

Vers l'an 714 avant notre ère, Numa institua à Rome des collèges d'artisans, en tête desquels étaient les collèges d'architectes. Les membres primitifs de ces corporations étaient des Grecs que Numa avait fait venir tout exprès de l'Attique, pour les organiser. Ces associations avaient le droit de se faire des statuts particuliers et de conclure des contrats. Elles

avaient une juridiction et des juges distincts. Les collèges d'architectes étaient de ceux qui jouissaient de l'immunité des contributions; et cette franchise, qui fut continuée aux corporations d'artistes constructeurs durant le moyen-âge, est l'origine de la qualification de *maçons libres* ou de *franc-maçons* donnée à leurs membres.

Les collèges romains existaient à la fois comme sociétés civiles et comme institutions religieuses, et leurs rapports envers l'Etat et le sacerdoce étaient déterminés par la loi. Ils tenaient leurs assemblées à huis-clos et en excluaient les profanes. Les loges dans lesquelles ils se réunissaient étaient ordinairement situées dans le voisinage des temples des divinités qu'ils vénéraient le plus, et dont les prêtres les employaient soit comme constructeurs, soit comme fournisseurs des ustensiles sacrés. Dans leurs assemblées, ils se concentraient sur la distribution et l'exécution du travail, et ils initiaient les nouveaux membres dans les secrets de leurs arts, dans leurs mystères, dont un des traits caractéristiques était l'emploi symbolique des outils de leurs professions. Les frères étaient divisés en trois classes : apprentis, compagnons et maîtres; ils s'engageaient solennellement à se prêter secours et assistance, et se reconnaissaient entre eux à certains signes secrets. Ils admettaient comme membres d'honneur et même comme dames d'honneur (*matrones*) des personnes qui n'appartenaient pas à leurs professions.

Les collèges devinrent successivement le théâtre de toutes les initiations étrangères, servirent à toutes doctrines secrètes; et il faut croire que c'est par cette voie que nous ont été transmis les mystères hébraïques que les franc-maçons professent encore aujourd'hui.

Lorsqu'il s'agissait de construire un temple, un palais, les corporations, qui s'étaient répandues de Rome dans les provinces, étaient convoquées par l'empereur pour qu'elles s'occupassent en commun de ces travaux.

Il y avait en outre de petites corporations dont la mission était de tracer le plan de toutes les constructions militaires, camps retranchés, routes stratégiques, ponts, etc., et qui dirigeaient les soldats romains dans l'exécution de ces ouvrages. Toutes ces corporations civiles et militaires composées en majorité d'architectes et de savants, contribuèrent à répandre les mœurs, la littérature et les arts des Romains, partout où ceux-ci portèrent leurs armes victorieuses.

J'espère, chers rédacteurs, que M. B. sera satisfait des renseignements qui précèdent, puisés à des sources dignes de toute confiance. — Il faut cependant que je vous dise qu'en faisant quelques recherches pour répondre à M. B., je me suis aperçu que dans mes articles sur la maçonnerie j'avais omis quantité de choses intéressantes. Ainsi, par exemple, je n'ai pas dit un mot du *baptême*, ni des actes de sublime dévouement attribués à la maçonnerie, ni des personnages célèbres qui ont honoré cette institution : je n'ai pas non plus parlé de la franc-maçonnerie des femmes, ni cité un seul article du code maçonnique, ce que j'ai lu de plus beau après la Bible.

Me permettez-vous donc, Messieurs, pour combler ces lacunes, de vous envoyer encore un article, deux au plus, et ce sera la clôture définitive?...

Votre bien dévoué.

::

Les nichoirs artificiels. — On a pu voir, à l'exposition d'horticulture de Lausanne, en octobre dernier, les nichoirs artificiels exposés par M. Burnat de Vevey. Notre compatriote vient d'être récompensé pour cette utile invention. La Société impériale et centrale d'agriculture de France lui a décerné une médaille d'or. Les nichoirs artificiels dispensent de l'échenillage; les oiseaux auxquels on offre ainsi un refuge prennent l'habitude de revenir dans les vergers où ils trouvent un abri et font une guerre acharnée aux insectes de toutes sortes.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.